

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 8

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 9) — Loi sur les comptables professionnels agréés/The Chartered Professional Accountants Act;
(M. le ministre DEWAR)

(N° 201) — Loi sur le centenaire de l'obtention du droit de vote par les Manitobaines /The Centennial of Manitoba Women's Right to Vote Act.

(M^{me} DRIEDGER)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille envisage la mise en place d'une formule de financement uniforme à l'échelle de la province pour les organismes fournissant des services résidentiels et de formation professionnelle aux personnes atteintes de déficiences physiques et développementales. (S. Poitras, A. Hooper, N. Sampara et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à tenir la promesse qu'ils ont faite aux Manitobains et à faire des travaux de modernisation et d'agrandissement de la salle d'urgence de l'hôpital Grace une priorité immédiate. (R. Clifton, L. Foster, L. Roberts et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le tronçon commun de 1,5 kilomètre des routes provinciales à grande circulation n° 5 et 16 qui traverse la ville de Neepawa n'est pas sécuritaire et présente par conséquent un danger pour le public et qu'il soit exhorté à en prioriser le renouvellement et envisage d'y apporter les améliorations nécessaires en tenant compte de son utilisation actuelle. (C. Tibbett, R. Dowd, R. Dengate et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les restrictions imposées aux pêcheurs manitobains dans le cadre de l'AECG protégeant le monopole de l'OCPED et à permettre aux pêcheurs manitobains de vendre directement sur le marché européen. (H. Dueck, J. Dueck, W. Friesen et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (M. Otto, C. Ledoux, B. Kintop et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (R. Fargon, A. Merkel, L. Ryall et autres)

M. le *ministre* ALLUM dépose une copie des *Règlements du Manitoba* 157/2013 à 133/2014 enregistrés en application de la *Loi sur les textes réglementaires* et une copie des *Règlements du Manitoba* 134/2014 à 253/2014 enregistrés en application de la *Loi sur les textes législatifs et réglementaires*.

(Document parlementaire n° 14)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ALLAN, M. GRAYDON, M^{me} la *ministre* CROTHERS ainsi que MM. SMOOK et SARAN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Altemeyer voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle reconnaissent que les Manitobains sont furieux et qu'ils croient que le gouvernement provincial les a trahis;
- b) que des députés du gouvernement ont conclu qu'ils ne pouvaient plus servir ce gouvernement provincial de façon intègre;
- c) que ces mêmes députés du gouvernement ont affirmé ne pas regretter de s'être exprimés honnêtement puisque l'honnêteté et l'intégrité sont des valeurs qui font partie de l'éducation des Manitobains;
- d) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle sont profondément inquiets à l'idée que le gouvernement puisse modifier son ordre de priorités en fonction de ses intérêts politiques plutôt que de tenir compte des priorités et des besoins réels des Manitobains;

Lundi 1^{er} décembre 2014

e) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle craignent réellement que le gouvernement tienne davantage à demeurer au pouvoir qu'à servir les intérêts des Manitobains,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autre échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{mes} HOWARD et ROWAT, M. le *ministre* CHIEF ainsi que MM. MARTIN, RONDEAU et SCHULER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR	
Briese	MARTIN
CULLEN	MITCHELSON
Driedger	PALLISTER
EICHLER	PEDERSEN
EWASKO	PIWNIUK
Friesen	ROWAT
Gerrard	SCHULER
Goertzen	SMOOK
Graydon	STEFANSON
HELWER	WISHART20
CONTRE	
ALLAN	MACKINTOSH
ALLUM	MALOWAY
ALTEMEYER	MARCELINO (Logan)
ASHTON	MARCELINO (Tyndall Park)
BJORNSON	MELNICK
BLADY	NEVAKSHONOFF
Braun	OSWALD
CALDWELL	PETTERSEN
CHIEF	ROBINSON
Сноміак	RONDEAU
Crothers	SARAN
DEWAR	SELBY
Gaudreau	SELINGER
HOWARD	STRUTHERS
IRVIN-ROSS	SWAN
JHA	WIEBE
Kostyshyn	WIGHT34

Lundi 1^{er} décembre 2014

Le débat sur la motion principale se poursuit.	
Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.	
La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.	
Le président,	
Daryl REID	